

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

*Commune de Brandonnet*

*Nature et intensité du risque d'inondation*

**I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE**

La commune de Brandonnet est située en bordure de l'Aveyron.

L'Aveyron et ses affluents sont des rivières soumises à un régime pluvial océanique ; les crues les plus significatives sont celles du 14 décembre 1906, du 24 mars 1912, du 8 mars 1927, du 3 mars 1930, du 11 décembre 1940, du 14 décembre 1981, du 4 décembre 2003.

**II – LE PLAN DES SURFACES SUBMERSIBLES**

Le Plan des Surfaces Submersibles, approuvé par décret du 6 mars 1964, a défini un zonage réglementaire.

La cartographie réglementaire des zones inondables comprend les zones suivantes :

- la zone inondable réglementaire A, dite de zone de fort débit,
- la zone inondable réglementaire B, dite zone de débit complémentaire.